

Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt cinq octobre deux mil dix à 19h30 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 15 octobre 2010

Etaient présents : Mme COTTEREAU – M. BOUXOM – M. VASSEUR – M. DUQUESNOY – M. FERON – M. CAHOT – M. THOMAS

Absents excusés :

Absent : M. AUGUSTIN – M. LEGENDRE

Pouvoirs donnés à M. HALLE à MME COTTEREAU – Mme MEUNIER à M. DUQUESNOY

Secrétaire de séance : M. FERON

Délibérations :

Syndicat des Bassins Versants Saane Vienne et Scie : siège social

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal que du fait de son déménagement le Syndicat des Bassins Versants Saane Vienne et Scie doit modifier son statut en précisant l'adresse du nouveau siège social : *11 Route de Dieppe - 76730 Bacqueville en Caux*. Les communes adhérentes doivent approuver cette modification.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La modification du siège social du Syndicat.

Assurance du Personnel - Groupama

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une proposition d'assurance du Personnel couvrant les indemnités pour arrêt maladie de Groupama. Ce nouveau contrat est moins onéreux que celui en cours actuellement avec La Générali. De plus cette souscription permettra d'obtenir une réduction de 10 % sur les actuels contrats avec Groupama. Mme Cottreau propose donc de résilier le contrat actuel avec la Générali et des souscrire pour 2011 au contrat de Groupama.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Madame le Maire à résilier le contrat en cours avec la Générali
- D'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau contrat avec Groupama.

D'autoriser Madame le Maire à effectuer tous les mouvements comptables nécessaires

Assainissement Individuel

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la consultation par voie référendaire de la population pour le choix du mode d'Assainissement et de son résultat 68 voix pour l'assainissement individuel contre 23 pour le collectif, il convient aujourd'hui au Conseil Municipal d'entériner l'assainissement retenu soit : l'assainissement individuel. Mme Cottreau informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec le SPANC, l'enquête publique pour l'élaboration du plan de zonage sera effectuée en même temps que celle de la carte communale et ce afin de mutualiser les coûts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'opter pour l'assainissement individuel pour l'ensemble de la Commune.
- D'autoriser Madame le Maire à lancer l'établissement du plan de zonage.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Budget Communal – Décision modificative

Madame la Trésorière nous demande d'effectuer une décision modificative en investissement, en effet la vente du terrain jouxtant l'école est supérieure à ce qu'il était prévu au budget primitif. Il convient de passer l'écriture suivante

En recettes Chapitre 024 article 024 + 1773 €

En dépenses Chapitre 21 article 2157 + 1773 €

Nomination du Coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement – fixation de la rémunération des agents enquêteurs

Madame le Maire informe que la Commune doit organiser au titre de l'année 2011 les opérations de recensement de la population. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération de l'agent recenseur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme Ruhlmann Nicole comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur :

- De recruter un seul agent recenseur répondant aux besoins de la collectivité.

De fixer les taux de vacation attribuables à l'agent recenseur à 1.72 € par bulletin individuel rempli et 1.13 € par feuille de logement remplie

Pose de caniveau et reprofrilage rue des Fleurs : choix de l'Entreprise

Mme Cottureau informe les membres du Conseil Municipal que suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 septembre 2010 et après étude des dossiers (document joint à la présente délibération). L'entreprise EUROVIA est retenue pour le reprofrilage de la rue des fleurs et la pose de caniveau pour un montant de 55 560,89 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'Entreprise EUROVIA pour un montant T.T.C de 55 560,89 €
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces comptables afférentes à ce dossier.

Questions diverses

Contrats d'assurance

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a souscrit une assurance couvrant les deux bois communaux, la bêche de la citerne incendie ainsi qu'une assurance mission collaborateur. Elle précise également qu'afin de couvrir entièrement la responsabilité de la Commune il convenait d'installer des panneaux précisant : « défense de pénétrer » et « interdit de se baigner » sur les trois mares communales.

Salle des Fêtes

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que les agents techniques ont repeint la salle des Fêtes.

Elagage

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que quatre courriers ont été envoyés à des riverains afin qu'ils procèdent à l'élagage de leurs arbres gênant la circulation des transports scolaires.

Entrée du Bois

Un courrier a été adressé à M. Lange afin qu'il replante les arbres qu'il a coupés sans autorisation. Mme le Maire va le recevoir dans les semaines à venir.

Electricité Salle des Fêtes

Une lettre recommandée a été envoyée à l'Entreprise BAIET afin qu'elle relie à la terre le plafond chauffant de la salle des fêtes. Demande en attente depuis octobre 2009.

Chemins de randonnée

Messieurs Duquesnoy et Cahot se sont proposés pour recenser les chemins de randonnée sur la Commune à la demande du Terroir de Caux.

Sécurité Routière

Suit aux essais récents de coussins berlinois et à la réunion avec la DDE, Mme Cottereau va demander des devis pour la mise en place éventuelle de coussin berlinois caoutchouc rue de la Varenne devant l'école. De même, elle attend la réponse de la DDE pour l'aménagement du trottoir de la route de Paris.

Personnel

Comme convenu lors des dernières séances et dans le cadre de la Charte Qualité une réunion du personnel a eu lieu ce jour, suivie d'un entretien individuel.

Etude des Marnières

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a demandé des devis pour effectuer une étude sur l'ensemble du territoire communal des marnières. Celle-ci complétera le recensement existant.

La séance est levée à 20 h 30

NE PAS DUPLIQUER Mairie de Bois Robert